

Réunion de négociation du 17/02/2010

Bilan politique salariale 2009

Prêts de personnels

Activités Sociales et Culturelles

Bilan Politique salariale 2009 : Pour la Direction tout va bien !

C'est en ces termes qu'on peut traduire le satisfecit que s'est accordé la Direction après avoir tiré le bilan de la politique salariale 2009.

En quelques chiffres, donnés sans véritable possibilité de contrôle par les représentants du personnel, le DCRH a tenté de faire la démonstration que la politique salariale découlant de l'accord 2009 (non signé par la CGT) avait permis de servir la quasi-totalité des salariés.

Pour les Mensuels, le total des augmentations individuelles, des augmentations catégorielles et des primes exceptionnelles, représenterait 2.58 % de la masse salariale au lieu de 2.6% dans l'accord.

Pour les Cadres, c'est le chiffre de 2.59% qui est avancé au lieu de 2.6 % également.

L'effectif éligible à la Négociation salariale (C.C + FD) représente 994 Mensuels et 1161 Cadres

La présentation faite par la Direction tend à démontrer que les inégalités hommes/femmes seraient en diminution. Si nous ne contestons pas qu'une action est menée, avec un budget dédié chaque année pour corriger les disparités, la présentation des chiffres est trompeuse.

En effet, la base de comparaison prise par la Direction englobe la prime d'ancienneté, ce qui fausse considérablement l'appréciation des inégalités.

Sur la comparaison du seul salaire de base, la réalité est toute autre et on peut affirmer, sans se tromper, que **les femmes restent encore bien en retrait des hommes** en matière de rémunération et surtout d'accès à une véritable promotion.

Selon la Direction,

- **90% des Mensuels ont perçu une AI en 2009, 112 Augmentations Catégorielles** égalité H/F ont été distribuées, **233 Augmentations Catégorielles pour les plus bas salaires.**
- **84% des Cadres ont perçu une AI, 89 Cadres féminins** se sont vues attribuer une **AC H/F, 40 Cadres ont eu droit à une AC mobilité et 163 ont perçu une AC jeunes Cadres ou Expert. 1052 BSO** ont été distribué pour une moyenne de 2544 €.
- 8 Cadres n'auraient pas eu d'AI depuis 3 ans.
- 3 Mensuels seraient dans le même cas.
- Pour les primes exceptionnelles, elle toucherait 273 Mensuels (499 € en moyenne) et 165 Cadres (1158 € en moyenne).

Dans ce dédale de chiffres avancé sans aucune possibilité de contrôle, les représentants CGT voient une individualisation de plus en plus marquée des rémunérations qui se traduit par des disparités de plus en plus grandes, y compris au sein de groupe de salariés de même niveau.

Plus que jamais, l'exigence de la CGT d'une grille unique de l'ouvrier au Cadre, reconnaissant les diplômes, et les compétences acquises tout au long de la vie, reste d'actualité.

Concernant les promotions, **11% des Mensuels ont été promus en 2009** (soit 97 salariés, avec 11 passage Cadres inclus). **Pour les Cadres, le taux de promotion est de 4.2%**, soit 47 salariés.

Comme l'an passé, la Direction s'est refusée à donner les éléments d'appréciation concernant les OSD, estimant que cette population ne rentrait pas dans le champ de la NAO, ce que conteste la CGT qui a rappelé la Direction à ses obligations en la matière.

Prêts de personnels : Il faut encadrer ces prêts par un accord.

Les organisations syndicales ont examiné les aménagements apportés à ce texte qui a pour objectif de fixer les règles de prêts de personnels dans le cadre de mesures permettant de faire face à une baisse potentiellement durable de la charge d'un établissement.

Les prêts actuellement en cours montrent la nécessité d'encadrer une telle procédure, de protéger les salariés et de donner des outils permettant l'accueil, l'accompagnement et le retour de celles et ceux qui, pour échapper au chômage partiel (comme c'est le cas actuellement sur Tulle) seraient volontaires pour un prêt vers un autre établissement.

Après avoir pris acte de plusieurs améliorations du texte, les représentants CGT ont demandé à la Direction de préciser certains points relatifs au temps de trajet notamment.

Le DCRH a indiqué qu'il ferait travailler ses équipes sur le sujet, son souhait étant de présenter le projet d'accord au prochain CCE du 25 février.

Activités Sociales et Culturelles : Pas d'accord sur la méthode !

Ce sujet est sensible, puisqu'il touche directement aux dotations futures des Comités d'Etablissement et donc aux activités sociales dont pourront bénéficier les salariés.

Avant de négocier un accord pour le futur, la Direction voudrait nous faire avaler un accord de « solde de tous comptes » dans lequel elle tente de minimiser les compensations qu'elle doit légalement accorder aux comités pour pallier la suppression d'un certain nombre de moyens.

En signant cet accord, les organisations syndicales reconnaîtraient que celui-ci « *solde définitivement les comptes antérieurs au 31/12/2009 inclus, au titre des attributions des Comités d'Etablissement en matière de*

restauration, d'ASC, quelles que soient leur nature ou leur origine ».

En clair, vous signez sans savoir ce que vous toucherez demain et en prime, vous n'avez aucun recours possible.

Nous parlons là de sommes non négligeables puisque cela représente déjà plus de 2.7 M€, sans compter les compensations pour les moyens supprimées à compter du 01/01/2010 à Tarbes et Roanne, notamment.

Lors de la réunion du 17/02, la détermination des représentants CGT, qui n'ont pas l'intention de brader le patrimoine social, culturel et sportif des personnels a imposé à la Direction de revoir à la hausse ses propositions.

Mais pour la CGT, pas question de lâcher la proie pour l'ombre et de signer quoi que ce soit avant d'avoir finalisé la négociation globale, et de voir la teneur des propositions de la Direction pour le futur.

Autres points :

L'ordre du jour de la réunion prévoyait d'aborder deux autres points :

- Les risques Psycho-sociaux
- Les conditions d'affectation des salariés dans les antennes régionales chez le « client ».

Sur ce dernier point la CGT a demandé à ce que la négociation porte également sur les missions forfaitaires, aujourd'hui proposées aux salariés travaillant dans les régiments (sans y être affectés).

Le départ programmé du DCRH à 16h ne nous aura pas permis d'aborder ces points qui devraient être examinés lors d'une prochaine réunion qui se tiendra le 24 février de 10h à 13h.

CONCLUSION :

Le bilan salarial de l'année 2009 ne peut que nous encourager à revendiquer une autre politique salariale et à préparer dans l'action la négociation 2010.

Les accords en discussion exigent eux aussi, une implication plus forte des personnels qui doivent faire entendre leur voix pour que leurs aspirations soient prises en compte.